

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1696/BPE chargeant un administrateur en chef des Affaires d'outre-mer des affaires de la compétence de l'Etat dans le Cercle de Djibouti

n° 1696/BPE

Ministère
HAUT-COMMISSARIAT

Date de publication
19 octobre 1967

Numéro JO
n° 12 du 10/11/1967

Date du numéro
10 novembre 1967

TEXTE INTÉGRAL

M. Jean Bergeron, administrateur en chef de 1er échelon des Affaires d'outre-mer, est chargé des affaires de la compétence de l'Etat dans le Cercle de Djibouti.